

**Province de Québec
MRC du Haut-Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **24 octobre 2016**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Bruno Gobeil, maire
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Monsieur David Masse, conseiller # 2
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4

Sont absents :

Madame Lise Pratte, conseillère # 3
Monsieur Rémi Poulin, conseiller # 5
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyée** par Monsieur David Masse, l'ordre du jour est adopté.

2016-10-215 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Annulation : appel d'offres «Réaménagement du local de la FADOQ»

Attendu que la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du local de la FADOQ :

Attendu qu'un seul soumissionnaire a déposé leur soumission ;

Attendu que le montant pour faire les travaux est plus élevé que prévus et afin d'éviter des impacts financiers ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Vézina, **appuyée**, Monsieur David Masse **et résolu** que la municipalité de La Patrie rejette la soumission et annule l'appel d'offres pour le réaménagement du local de la FADOQ.

2016-10-216 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

4. Période de questions

Aucune question venant du public

5. Fermeture de la séance ajournée

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** unanimement de lever la séance à **19 h 20**.

2016-10-217 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Bruno Gobeil
Maire

Johanne Latendresse
Directrice générale,
secrétaire-trésorière

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Bruno Gobeil,
Maire